



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 27558

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'état d'avancement des recherches sur la prise en charge pharmaceutique de la maladie d'Alzheimer. L'émergence de nouveaux traitements représente un espoir indiscutable pour les malades et leurs familles. Cependant, de nombreuses zones d'ombre demeurent. Le diagnostic de cette maladie est complexe. On estime que plus de la moitié des malades n'est pas diagnostiquée et les seules spécialités pharmaceutiques disponibles n'ont seulement qu'un effet palliatif. Il souhaiterait connaître son sentiment et les mesures qu'il envisage de mettre en oeuvre pour améliorer la prise en charge pharmaceutique de cette maladie.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, de nouvelles molécules ont obtenu l'autorisation de mise sur le marché dans le traitement de la maladie d'Alzheimer. Il s'agit des anticholinestérasiques qui peuvent améliorer la qualité de vie des patients, augmenter les capacités cognitives et les aptitudes des sujets dans la vie quotidienne. Mais ces thérapeutiques sont principalement efficaces pendant les deux ou trois premières années de la maladie et ne sont pas efficaces chez certains sujets non répondeurs. Même si leur action est purement symptomatique et limitée dans le temps et que leurs effets indésirables ne sont pas anodins, ces produits représentent un progrès important dans la prise en charge des patients. Récemment, une autre molécule, la mémantine, vient d'obtenir l'autorisation de mise sur le marché pour les stades avancés de la maladie d'Alzheimer. Des études complémentaires sont en cours pour évaluer l'impact de ce traitement. Une attention particulière est également portée à la prise en charge financière de ces médicaments coûteux. De nombreuses voies de recherche sont actuellement développées dans cette maladie. Il s'agit d'évaluer les possibilités d'associations de neurotransmetteurs, dont l'action pourrait se compléter ou se potentialiser, d'évaluer l'action de certains anti-inflammatoires sur le processus inflammatoire et immunitaire survenant au cours de cette maladie, de tester l'action neuroprotectrice de certains inhibiteurs calciques. D'autres recherches s'intéressent au blocage de la production, du dépôt ou de la neurotoxicité de la protéine responsable de la dégénérescence neuronale, aux actions possibles pour protéger le cerveau du stress oxydatif, à la prévention de la maladie par la prévention des facteurs de risques vasculaires. À plus long terme, la recherche s'intéresse aux greffes neuronales qui visent à promouvoir, par la transplantation d'un tissu neuronal actif, la régénération et la fonction d'un cerveau lésé et à la thérapie génique. Mais la prise en charge pharmaceutique de la maladie n'est qu'un des aspects de la prise en charge des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer. L'élaboration avec le patient de projet de soins et de vie, le soutien des aidants familiaux et professionnels, la stimulation sociale et cognitive sont essentiels dans la prise en charge de cette maladie. C'est pourquoi la promotion de la recherche, aussi bien fondamentale que clinique ou psychosociale, est soutenue notamment par le développement des centres mémoires de ressources et de recherche, le programme hospitalier de recherche clinique, le soutien financier d'études de cohorte visant à suivre l'évolution sur plusieurs années des populations atteintes de cette pathologie.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27558

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 novembre 2003, page 8377

Réponse publiée le : 20 janvier 2004, page 540